



## **Rapport Audition AMAT**

Rédigé par Caroline REGAD et Cédric RIOT  
*Enseignants-chercheurs à l'Université de Toulon, France*  
*Rapporteurs des auditions de l'Assemblée de la Terre - France*

**Date de la réunion :** 25 novembre 2025

**Heure:** 10h00

**Prénom et Nom de la personne auditionnée 1 :** Sandra Guillaumot

**Profession :** Responsable de la mission « animal en ville » et de l'Observatoire Parisien de la Biodiversité, Direction des espaces verts et de l'environnement, Agence d'Ecologie Urbaine – Division de la Biodiversité

**Prénom et Nom de la personne auditionnée 2 :** Jeanne Fouquoire

**Profession :** Chargée de la gouvernance et de l'évaluation de la stratégie biodiversité de la Ville de Paris, Direction des espaces verts et de l'environnement, Agence d'Ecologie Urbaine – Division de la Biodiversité

**Nom de l'institution de rattachement :** Ville de Paris

**Ville de rattachement :** Paris, Ile-de-France

**Thème de l'audition :** La biodiversité, un atout de résilience ?

**En lien avec le lot d'ODD analysé :** n°1 et 2

Et notamment l'ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques  
l'ODD 15 Vie terrestre

Et également l'ODD 11 Villes et communautés durables

## Compte Rendu de l'audition

### I. Le nouveau Plan Biodiversité de Paris

Madame Fouquoire expose le nouveau Plan Biodiversité de la Ville de Paris. Adopté en **avril 2025**, il est le **troisième** plan de la ville. Il est structuré autour de **3 axes** avec **20 objectifs thématiques**.

**L'axe 1** concerne **l'expertise et la préservation de la biodiversité** du territoire parisien. Il inclut la **connaissance et la mesure de la biodiversité** (Objectif 1), la **préservation écologique** des milieux via les trames écologiques (Trame Verte, Trame Bleue, Trame Brune, Trame Nocturne, Trame blanche) (Objectifs 2, 3, 4, 5, 6). Il comprend également des actions sur les **espèces à enjeu spécifique** (flore régionale, espèces protégées/menacées, espèces envahissantes) (Objectifs 7, 8, 9). Enfin, il intègre un objectif de **gestion écologique** (poursuite du zéro-phyto, généralisation de la gestion écologique) (Objectif 10).

**L'axe 2** concerne **les services écosystémiques** et cherche à « **faire de la biodiversité un atout pour la résilience du territoire** », pour reprendre l'intitulé exact du Plan. Cet axe vise à s'appuyer sur la biodiversité pour améliorer la qualité de vie et la résilience du territoire. Les **objectifs clés** qui y sont rattachés sont les suivants : Intégrer la biodiversité à l'aménagement et à la construction (Objectif 11), Déployer les solutions fondées sur la Nature (Objectif 12), Placer la biodiversité au cœur de la Santé environnementale (Objectif 13), Poursuivre le développement de l'agriculture urbaine (Objectif 14).

**L'axe 3** vise à « **sensibiliser, impliquer et coopérer en faveur de la biodiversité** ». Il renvoie à l'Achat et au financement (Objectif 16), à la Coopération à toutes les échelles (Objectif 17), à la Sensibilisation et formation (Objectifs 18, 19), à l'implication du secteur privé (Objectif 20).

Le plan comprend **77 indicateurs de suivi** pour un reporting annuel, **85 actions** à mettre en œuvre et **62 cibles** à atteindre d'ici **2030**.

La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) est le **chef d'orchestre** et assure le **pilotage, le cadrage et le suivi** des actions. Le plan est transversal et implique d'autres directions.

Madame Fouquoire travaille notamment sur la connaissance et les outils d'évaluation, avec par exemple la mise en application de l'**Indice de Singapour** (calculé tous les 5 ans, une 3e évaluation en cours) et, pour la première fois, l'**Indice de Nature Urbaine (INU)** pour mieux connaître la biodiversité.

Généralement, le travail se fait par fiches thématiques et par groupes, avec une **synergie** entre les directions. Le fonctionnement inclut également l' élu de tutelle. Il y a également des commissions (comme la 8e, incluant biodiversité, climat, aménagement, etc.) pour présenter des bilans et des actions aux élus, qui pourront, le cas échéant, proposer des délibérations.

La stratégie de planification environnementale se caractérise par sa **richesse** et son **intégration transversale**. Les objectifs et les actions sont conçus pour être **communs** à plusieurs politiques (Climat, Biodiversité, Santé), garantissant ainsi une **cohérence globale** et l'**absence de doublons**. Cette coordination est importante, par exemple, pour l'approche « Une seule santé »

(*One Health*), pour la gestion des espèces ayant un impact sanitaire, ou encore pour évaluer la perception des enjeux de biodiversité par les citoyens

Il est à noter que le nouveau Plan Biodiversité introduit une nouveauté avec des **actions très localisées** pilotées par les directions et les mairies d'arrondissement. Il y a donc aussi une perspective de **territorialisation des actions**.

Le **Comité parisien de la biodiversité et de la nature** constitue l'organe de gouvernance externe du Plan biodiversité de Paris. Il est animé par la Ville de Paris et rassemble des experts de la biodiversité urbaine (environ 70 chercheurs, membres d'associations de protection de la nature, institutionnels, entreprises). Il se réunit sur invitation de l'élu en charge au moins une fois par an en format plénière et est complété par la tenue de groupes de travail autour de thématiques sur lesquelles les partenaires de la Ville de Paris veulent particulièrement s'engager.

## II. L'Animal en Ville

Madame Guillaumot expose ensuite son rôle d'encadrement des équipes pour le volet biodiversité et le volet animal en ville. Concernant la stratégie « animal en ville », on peut relever un volet concernant **l'animal domestique**, et notamment **l'accueil en ville**, avec cette volonté d'améliorer **l'accueil des animaux domestiques**, par exemple en développant des **espaces canins** où les chiens peuvent être sans laisse. De même, concernant la **gestion des chats errants** : il s'agit, pour Paris, d'une compétence préfectorale mais la Ville travaille en partenariat avec des associations pour obtenir des autorisations de trappage, stérilisation, et identification.

Une attention particulière est également portée sur le volet du **bien-être animal**. A cet égard, a été mise en place une charte en faveur du bien-être animal, incluant la présence d'animaux lors d'événements ou d'activités culturelles. La ferme pédagogique est également mentionnée pour le suivi et la garantie d'un bien-être optimal des animaux.

Le volet de **sensibilisation et communication** est un autre axe essentiel qui est **mis en avant** dans la stratégie de protection animale. Ce travail est réalisé de manière **saisonnière et récurrente** afin de couvrir toutes les problématiques de l'année. Par exemple, des campagnes de communication sont déployées pour **alerter sur l'abandon**, un phénomène qui s'intensifie souvent à certaines périodes. De même, pendant la période de Noël, les efforts de communication visent à rappeler fermement que **les animaux ne sont pas des cadeaux**, soulignant l'importance d'une adoption réfléchie. Enfin, durant les périodes de canicules, la communication est cruciale pour que les propriétaires d'animaux soient **précautionneux et attentifs** aux besoins spécifiques de leurs compagnons face à la chaleur.

**Une Maison de l'Animal est** ouverte une semaine par mois dans le XII<sup>e</sup> arrondissement. Elle propose des activités pédagogiques pour divers publics (enfants, seniors, familles). Elle sert de lieu de rencontre pour les associations. Elle offre des **consultations vétérinaires gratuites** pour les personnes à faibles ressources ou à la rue (en partenariat avec des associations comme « Vétérinaires pour tous »).

Le changement de regard sur la **faune sauvage en ville** est un autre volet de la stratégie. A cet égard, la **Maison Paris Nature** (bois de Vincennes) est un outil de sensibilisation, axé sur la biodiversité et les espèces sauvages.

La Ville prône la **cohabitation** avec l'animal sauvage. Cette approche implique de **savoir partager les espaces** et de **maintenir une distance** nécessaire avec l'animal sauvage, notamment en **s'opposant au nourrissage** afin de prévenir l'accoutumance.

Elle prône aussi une **régulation douce** avec par exemple l'utilisation de **pigeonniers contraceptifs**. De ce point de vue, la régulation létale est proscrite (sauf par exemple pour les moustiques tigres, les frelons asiatiques ou les rats en raison des risques sanitaires encourus pour les humains). Le traitement des rats et punaises de lit est géré par la Direction de la Santé en raison de l'impact sanitaire, et non par la Division Biodiversité. Une régulation spécifique sur les Oies de Bernache (espèce exotique envahissante) a été mise en place par stérilisation des œufs.

On relève une volonté de la Ville de **ne plus classer d'animaux ESOD** (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) à Paris, arguant qu'il n'y a pas de dégâts avérés du fait de renards, de ragondins, de pigeons ramiers...

Madame Guillaumot évoque le suivi sanitaire pour certaines espèces et certaines maladies (comme l'échinococcose pour le renard, les cas de botulisme pour les oiseaux d'eau, le suivi de la grippe aviaire, en lien avec l'OFB). Une prise en charge des animaux sauvages blessés est organisée en Partenariat avec l'École Vétérinaire de **Maison Alfort** pour les soins et avec la **LPO** (Ligue pour la Protection des Oiseaux) pour le transport.

Il y a une formation interne des agents de la Ville pour bien réagir et conseiller les Parisiens (ne pas les approcher/caresser, les laisser tranquilles...) face aux situations. Par exemple, au printemps, le service est souvent contacté pour des oiseaux tombés du nid.

Il est souligné qu'il y a la chance de disposer d'un **personnel qualifié** et d'une **expertise en interne** (travaillant notamment avec des **écologues**, des **éthologues**, des **géographes** et d'autres spécialistes).

### III. Végétalisation et urbanisme

Madame Fouquoire explique qu'il existe un travail sur la **flore régionale** afin que celle-ci fasse partie des aménagements paysagers car « tout fait écosystème ». L'utilisation de plantes régionales permet de créer des habitats en phase avec le cycle de vie de la faune animale.

Le **Centre de Production Horticole** de la Ville de Paris (à Rungis) produit environ **2,5 millions de plantes** chaque année. Le Centre s'engage à produire des graines et plants régionaux et dans la production labellisée « **Végétal Local** » pour garantir l'origine et la traçabilité génétique (par exemple : le trèfle porte-fraise, le millepertuis perforé, la benoîte urbaine).

Il est souligné le travail sur la **diversité génétique** des arbres, notamment sur les arbres d'alignement monospécifiques. Désormais, la production se fait à partir de **semis et non de boutures** pour renforcer la résilience.

Le Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique (PLU) exige l'utilisation d'une liste d'arbres régionaux adaptés au changement climatique (arbres résilients). **Sont ainsi requis 50% d'espèces régionales** dans les nouveaux aménagements végétalisés de la Ville de Paris. Cette

exigence est également requise pour les projets privés subventionnés (comme c'est le cas avec les bailleurs sociaux pour des « îlots fraîcheurs »).

Le PLU impose des prescriptions **quantitatives** (objectif de végétalisation, unités de plantation) et **qualitatives** (liste d'espèces régionales). Il existe aussi une exigence de conserver un pourcentage de **pleine terre**.

Madame Fouquoire expose le **BiodivScore**, un outil d'auto-évaluation gratuit qu'elle a conçu et en *open source*. Il est mis à disposition des professionnels de la construction et de l'aménagement pour les aider à améliorer leurs projets en faveur de la biodiversité. L'outil évalue le projet en deux temps : état initial, état projeté (amélioration/dégradation/maintien de l'accueil de la biodiversité), puis attitude d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité en phase conception, chantier et exploitation. L'outil, appropriable par tous, suit ainsi la temporalité du projet.

#### **IV. Cohérence et perspectives**

**Pour conclure l'audition, Madame Guillaumot souligne une transformation qualitative majeure** de la Ville au cours des dernières années, caractérisée par un **retour significatif du végétal**. Cette évolution est portée par une **volonté politique** d'aller vers la « ville-jardin ».

Cet effort se traduit par la création de **rues végétalisées** et une **production importante de plantes** par la ville (pour rappel, **2,5 millions par an** par le centre horticole).

**A cet égard**, le choix intègre actuellement **50% d'espèces régionales**. Bien que ce pourcentage puisse être amélioré, cet effort est considéré comme très **favorable à la biodiversité**. Du reste, même sans espèces purement régionales, la forte végétalisation en elle-même est essentielle pour **renforcer les corridors écologiques**.

Madame Guillaumot indique encore qu'un axe politique **récent et fort** de ce mandat concerne la prise en compte de **l'animal domestique et sauvage**. Il s'agit d'un domaine nouveau nécessitant beaucoup d'innovations, car il y a peu d'expérience d'autres collectivités sur ce sujet.

Madame Fouquoire complète l'analyse tenue durant l'audition en insistant sur la prise en compte non seulement de la trame verte, mais aussi de la **trame bleue**. La Ville croit en la nécessité de **recréer des mares végétalisées** pour former un maillage d'**oasis de biodiversité** indispensable.

Des projets concrets sont en cours, notamment le **réaménagement des rives de la Seine**, **l'amélioration de la qualité de l'eau** (cf. la baignade en Seine), **l'ouverture de rivières** comme la Bièvre pour les remettre à ciel ouvert, améliorant le cadre de vie. Ces actions s'inscrivent dans une politique plus large de **rafraîchissement urbain** et d'**accueil de la vie sauvage**.

Madame Fouquoire conclut en soulignant que l'élément clé qui devrait ressortir est la **cohérence** : toutes les actions et objectifs de la planification environnementale suivent des **objectifs communs avec des finalités humaines claires**.

**Madame Guillaumot réaffirme** l'importance de cette **coordination** en donnant l'exemple du travail mené avec les équipes du climat avant l'adoption du plan climat.

L'objectif est de s'assurer que toutes les directions (services municipaux) travaillent en **coordination** pour poursuivre les mêmes objectifs et maintenir une **cohérence globale** de la politique environnementale de la ville.